

Location du local Carnaband - Bramois

Règlement

1. Le local peut accueillir environ 70 personnes.
2. Le prix d'une location est de :
 - **400.- CHF**
 - **+ 200.- CHF** : caution pour le nettoyage remboursé au retour des clés
 - + 100.- CHF** (facultatif) : mise à disposition de la vaisselle (cf. point 6)

La date de location ne peut être formellement réservée que lorsque le montant total a été encaissé.
3. En cas d'annulation, le montant total est remboursé si l'annulation est annoncée au plus tard 2 semaines à l'avance. Dans le cas d'une annulation plus tardive, le montant de la location sera remboursé, mais la caution pourra être retenue.
4. Le locataire prend contact avec le/la gardien/ne pour convenir de la réservation, du paiement, et de la signature du présent contrat, ainsi que de la prise et la restitution des locaux.
5. En principe, le local est loué pour une journée (prise des clés : 9h00 – restitution : 17h30) OU une soirée (prise des clés : 18h00 – restitution : 8h30).
6. Matériel à disposition (location standard) :
 - Cuisine agencée avec plaques vitrocéramique (**à induction**)
 - Tabourets de bar et tables hautes
 - Tables + Bancs de cantine
 - 2 frigos dont un compartiment congélateur
 - Produits de nettoyage, balais, ramassoires, pattes, chiffons, serpillère avec seau, produit vaisselle, éponges
 - Papier toilette, linges WC + cuisine et savon pour les mains
7. Matériel en sus, moyennant 100.- CHF supplémentaires :
 - Grandes assiettes, petites assiettes, bols
 - Couteaux, fourchettes, petites cuillères, grandes cuillères
 - Caquelons avec réchauds, fourchettes à fondue
8. Le locataire doit être majeur et doit impérativement être en possession d'une assurance responsabilité civile, pour couvrir d'éventuels dégâts importants.
9. Le locataire assume la pleine responsabilité de l'utilisation du local par lui-même ou par des tiers durant toute la durée de la location, y compris s'il était absent. Les éventuelles plaintes du voisinage pour nuisances ou déprédations sont également de sa responsabilité.
10. Toute modification définitive aux locaux et au matériel est interdite, notamment (liste non exhaustive) : utilisation de punaises, agrafes, clous, etc.
11. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
12. Les véhicules ne doivent pas gêner la circulation, ni empiéter sur le domaine public.
13. Lors de la restitution des clés, les locaux doivent être propres et rangés :

- Balayer le parquet du local
 - Ramasser et emporter **tous** les déchets (mégots, bouteilles, décorations, confettis, sacs poubelle, etc.) à l'intérieur et à l'extérieur du local
 - Laver et ranger tout le matériel (vaisselle, tables, frigos, etc.)
 - Entièrement nettoyer la cuisine et les WC et y panser le carrelage
14. Si un nettoyage complémentaire des locaux, des alentours ou du matériel s'avère nécessaire lors de la restitution des clés, la caution sera retenue.
15. Le locataire annonce spontanément tout dommage aux locaux ou au matériel, et toute perte lors de la restitution des clés. Les éventuels frais de remise en état/remplacement incombent au locataire et pourront être retenus sur la caution ou facturés.
16. Tout manquement au présent règlement pourra entraîner la retenue de la caution.

Contrat

Infos locataire

Prénom et nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

IBAN (remboursement caution) : _____

Mail : _____

Date de location : _____

Journée (9h00-17h30)

Soirée (18h00-8h30)

Le locataire certifie posséder une assurance de responsabilité civile valable

Le locataire certifie être la personne responsable de cette location et accepte sans réserve le présent règlement

Lieu et date :

Signature locataire :

Signature gardien/ne :

.....

.....